



Rapport annuel 2015 (1/2) - AG Fiscalité

Moins de personnel, moins de contrôles, des pertes énormes pour l'État!

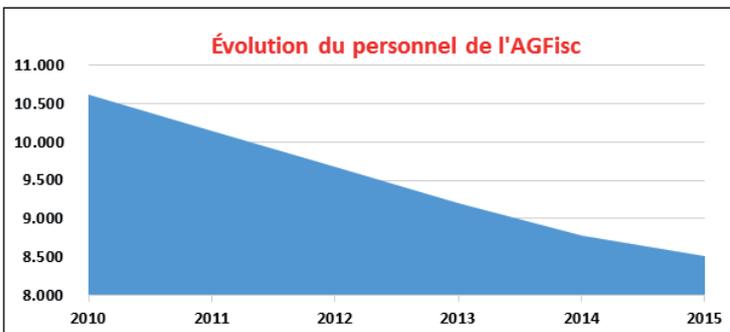
Comme chaque année, l'UNSP a analysé le rapport annuel 2015 du SPF Finances.

Cette analyse sera publiée en deux parties : voici la première, consacrée à l'Administration générale de la Fiscalité (AGFisc). L'analyse concernant les autres administrations sera publiée ultérieurement.

Comme vous le découvrirez dans ce dossier, à l'AGFisc, le constat est clair : le credo prôné depuis de trop nombreuses années par le SPF Finances, à savoir *faire plus avec moins*, a atteint ses limites!

Les effectifs ont fondu (plus de 2 100 agents perdus en 5 ans) et les contrôles diminuent inexorablement (- 63 % en 5 ans)!

Toute nouvelle réduction d'effectifs sera imputée sur les services de contrôle!



Les responsables de l'AGFisc affirment clairement dans le rapport annuel qu'ils ne peuvent plus compenser la baisse des effectifs.

Cette rengaine se répète, qu'il s'agisse de l'impôt des personnes physiques, de l'impôt des sociétés ou de la taxe sur la valeur ajoutée. D'autant que l'Autorité rappelle qu'en plus de la diminution des effectifs, les services de taxation n'ont pas comme seule mission d'exécuter des contrôles. Ils doivent prioritairement gérer les déclarations, traiter les litiges et prester des services. Les activités de gestion ont fait l'objet d'une automatisation poussée et le temps nécessaire à ces activités ne peut plus être réduit.

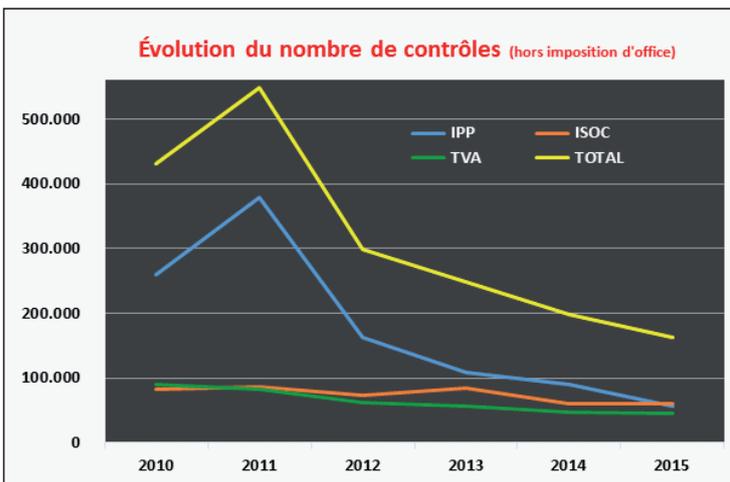
En d'autres termes, **TOUTE NOUVELLE RÉDUCTION D'EFFECTIFS SERA IMPUTÉE SUR LES SERVICES DE CONTRÔLE, SERVICES POURTANT EN MANQUE DE PERSONNEL...**

De plus, l'informatique ne comble nullement les réductions de personnel.

Certes, l'informatisation est à nouveau mise en avant pour tenter de ralentir l'hémorragie : préremplissage des déclarations, affinage des filtres de gestion des déclarations afin de détecter les anomalies éventuelles... Mais, comme l'affirment les managers, cela ne pourra jamais compenser les départs à la pension de nombreux agents.

De manière assez incompréhensible, l'Autorité s'acharne à vouloir privilégier les sélections centrales (*datamining*) des dossiers à contrôler. Comme nous allons vous le démontrer ci-après, si tout n'est pas noir et que des progrès ont été réalisés, les sélections centrales restent loin d'être la panacée en termes de rentabilité des contrôles.

La prépondérance de la sélection centrale des dossiers à contrôler et la polyvalence imposée ne font qu'aggraver le problème!



De plus, la polyvalence imposée un peu partout au SPF Finances a un coût non négligeable pour l'Administration, mais aussi pour le budget de l'État et les citoyens : la perte de spécialisation des agents. Hier, la connaissance était répartie inégalement entre les agents, mais elle existait malgré tout et il était toujours possible de se référer à un agent spécialisé dans le cadre de problématiques complexes. Désormais, le SPF Finances disposera de plus en plus d'agents qui s'y connaissent un peu en tout, mais qui ne sont plus spécialisés en rien. Du pain bénit pour les fraudeurs, évidemment.

En 5 ans, moins 2 100 agents et moins 270 000 contrôles!



Impôt des personnes physiques (IPP)

À l'IPP, tout diminue : par rapport à 2010, moins 20 % de personnel, moins 78 % de dossiers contrôlés, moins 65 % de majorations de revenus !

En 2015, le nombre d'agents affectés aux services d'impôt des personnes physiques a encore baissé de 3 %. Depuis 2010, la diminution atteint près de 20 %.

La capacité de contrôle est passée de 502 équivalents temps plein (ETP) en 2013 à seulement 314 ETP en 2015. En conséquence, le nombre de contrôles a suivi la même tendance : 78 % de contrôles en moins et 65 % de majorations de revenus en moins par rapport à 2010 !

Au total, par rapport à 2010, cette diminution des contrôles à l'IPP provoque une diminution annuelle des majorations de revenus de 615 millions d'euros !!!!

La rentabilité des dossiers contrôlés, elle, ne cesse d'augmenter : + 62 % par rapport à 2010. Il est évident que la peur du gendarme – du contrôleur fiscal – n'existe plus et que les contribuables ont de plus en plus tendance à tirer avec force sur la corde de la fraude fiscale...

À l'IPP, l'Administration continue à privilégier la sélection centralisée des dossiers : le nombre de sélections centrales a augmenté de 12 % en 2015, pendant que le nombre de sélections locales reste stable.

Pourtant, même si la rentabilité d'un dossier sélectionné localement a diminué par rapport à 2014 (- 20 %), cette rentabilité reste toujours supérieure de 60 % à celle des dossiers sélectionnés centralement pour un contrôle approfondi (et même 8 fois supérieure si on tient compte de l'ensemble des dossiers sélectionnés centralement, contrôles de gestion et approfondis confondus).

IPP	2010	2014	2015	2015/2014	2015/2010
Nombre de contrôles (hors imposition d'office (IO))	260 401	90 659	56 046	- 38 %	- 78 %
Majorations de revenus (hors IO) en milliers d'euros	945 363	443 904	329 908	- 26 %	- 65 %
Rentabilité des contrôles - sélection centrale en milliers d'euros	3,29	3,87	5,05	+ 31 %	+ 54 %
Rentabilité des contrôles - sélection locale en milliers d'euros	6,73	10,49	8,40	- 20 %	+ 25 %



Un dossier sélectionné directement par les agents rapporte 60 % de plus qu'un dossier sélectionné par datamining !



Impôt des sociétés (ISoc)

Les chiffres donnés par l'Autorité établissent que *la capacité de contrôle à l'ISoc est passée de 779 ETP en 2013 à 584 ETP en 2015.*

Dans ces conditions, la conséquence de cette diminution est la même qu'à l'IPP : - 26 % de contrôles effectués en 2015 par rapport à 2014 et -60 % par rapport à 2010.

ISoc	2010	2014	2015	2015/2014	2015/2010
Nombre de contrôles (hors imposition d'office (IO))	81 652	60 897	60 478	- 1 %	- 26 %
Majorations de revenus (hors IO) en milliers d'euros	3 322 730	2 430 072	1 932 390	- 20 %	- 42 %
Rentabilité des contrôles - sélection centrale en milliers d'euros	34,97	31,27	29,87	- 4 %	- 15 %
Rentabilité des contrôles – sélection locale en milliers d'euros	51,55	63,62	40,05	- 37 %	- 22 %

Par rapport à 2010, suite à cette diminution des contrôles à l'ISoc, les majorations de revenus ont diminué de 1,390 milliard d'euros par an !!!!

Au niveau de la rentabilité des sélections, en 2015 (par rapport à 2014), les sélections centrales de contrôle progressent de près de 50 %.

Par rapport à 2010 : moins 26 % de dossiers contrôlés, moins 42 % de majorations de revenus, moins 1,390 milliard d'euros de majorations de revenus par an !

Mais les sélections locales rapportent malgré tout en moyenne 34 % de plus que les sélections centrales (et même près de 4 fois plus si on tient compte de l'ensemble des dossiers sélectionnés centralement, contrôles de gestion et approfondis confondus).

Quand on voit qu'il y a près de 5 fois plus de sélections centrales que locales, on peut se poser des questions sur les notions d'efficacité et d'efficience du management...

Les dossiers sélectionnés par les agents rapportent un tiers en plus. Pourtant, 5 dossiers contrôlés sur 6 sont sélectionnés par datamining...

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

À la TVA, la capacité pour assurer la gestion des déclarations a évolué de 843 ETP en 2013 à 495 ETP en 2015.

Le nombre de déclarations contrôlées est en baisse constante. Cela n'a rien d'étonnant si l'on prend en compte la capacité de contrôle dont dispose l'administration: celle-ci est passée de 509 ETP en 2013 à seulement 387 ETP en 2015.

Le nombre de contrôles a diminué de 50 % en 5 ans et les majorations de revenus de 66 %, soit une perte annuelle de 377 millions d'euros de TVA mise en recouvrement pour l'État !

Comme pour l'ISoc et l'IPP, un dossier sélectionné localement entraîne en moyenne une mise en recouvrement beaucoup plus importante que les sélections centrales (+ 135 % !!!).

TVA	2010	2014	2015	2015/2014	2015/2010
Nombre de contrôles	89 596	46 081	45 150	- 2 %	- 50 %
Majorations de revenus en milliers d'euros	574 773	276 579	198 102	- 28 %	- 66 %
Rentabilité des contrôles - sélection centrale en milliers d'euros	5,17	3,79	3,20	- 16 %	- 38 %
Rentabilité des contrôles – sélection locale en milliers d'euros	10,87	14,20	7,55	- 47 %	- 31 %

Par rapport à 2010 : moins 50 % de dossiers contrôlés, moins 66 % de majorations de revenus ! Une perte de 377 millions d'euros par an !



Conclusion

Les chiffres parlent plus qu'un long discours : **À L'AG FISCALITÉ, LES DIMINUTIONS DU NOMBRE D'AGENTS CONTRÔLEURS SONT UNE CATASTROPHE POUR LE BUDGET DE L'ÉTAT.**

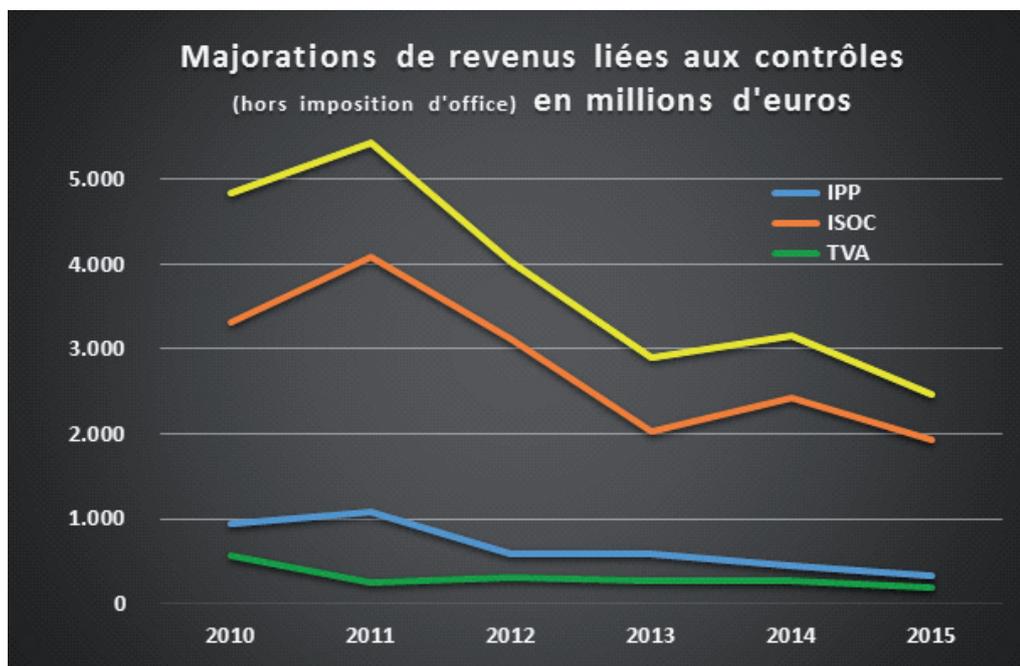
PAR RAPPORT AUX MAJORATIONS DE REVENUS DE 2010, LA PERTE ANNUELLE CUMULÉE DE L'IPP ET DE L'ISOC S'ÉLÈVE À PLUS DE 2 MILLIARDS D'EUROS !

LA TVA MISE EN RECOUVREMENT SUITE AUX CONTRÔLES A QUANT À ELLE DIMINUÉ DE 377 MILLIONS D'EUROS PAR AN !

Plus que jamais, il est urgent de recruter des agents contrôleurs !

De même, si l'UNSP n'est pas contre le principe d'une sélection centrale des dossiers, il serait temps que nos responsables prennent en considération la rentabilité des dossiers contrôlés, qui est bien plus importante lorsque ceux-ci sont sélectionnés directement par les agents.

Redonner plus d'autonomie aux agents nous semble une nécessité absolue !



PETITE DÉMONSTRATION

Voici une petite démonstration chiffrée (basée sur les chiffres officiels du rapport annuel) prouvant qu'engager des agents contrôleurs serait un investissement plus que rentable pour l'État :

Au SPF Finances, un agent coûte en moyenne 55 197 € (coût total du personnel du SPF Finances / nombre total d'agents).

Entre 2010 et 2015, l'AG Fisc a perdu 2106 agents.

Réaliser un recrutement équivalent aurait donc coûté un peu plus de 116 millions d'euros.

Ne pas avoir conservé ces agents a provoqué une perte pour le budget de 377 millions d'euros (diminution de la TVA mise en recouvrement suite aux contrôles).

Mais cette perte est encore bien plus importante, car il faut y ajouter les 2 milliards de majorations de revenus perdus suite à la diminution des contrôles à l'IPP et à l'ISoc.

Ces chiffres attestent les déclarations de l'administrateur général de la Fiscalité, à savoir qu'un contrôleur fiscal rapporte plus de 10 fois son salaire !

Investissement rentable, mais, au-delà, n'est-ce pas une question d'équité fiscale ?